

## TD eau

1)

Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) et la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

Echelle nationale : Code de l'environnement – procédures d'autorisation (A) ou de déclaration (D) (Articles R214-1 à R214-60)  
L214-18 du code de l'environnement concernant les débits

Echelle régionale : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010 – 2015 du bassin RM (Rhône Méditerranée)

Echelle européenne : La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : priorité à la protection de l'environnement (bon état des masses d'eau superficielles : écologique et chimique)

Echelle locale : - CONTRAT DE BASSIN VERSANT « ISERE EN TARENTAISE »  
- SDVP de Savoie

2)

« Torrent de l'Eau Rousse » a été retenu comme réservoir biologique

Natura 2000 « Massif de la Lauzière »

ZNIEFF7 de type I : « Massif de la Lauzière »

ZNIEFF de type II : « Massif de la Lauzière et du Grand Arc »

Trois habitats d'intérêt communautaire prioritaire (HIP)

Dix-neuf habitats d'intérêt communautaire –HIC)

Une espèce végétale d'intérêt communautaire chardon bleu)

Trois espèces animales d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitat) :

- Loup (*Canis lupus*),

- Lynx (*Lynx lynx*),

- Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

3)

Santé : captage d'eau potable périmètre de protection

Environnement naturel aquatique : qualités des habitats et qualité physico-chimique

Environnement naturel et terrestre (habitats naturels, présence de zones humides au sein du périmètre du site Natura 2000 : traversée de deux zones humides par la conduite forcée, pb en phase de chantier : passage d'engin, végétation hygrophile vers mésophile)

Paysage et patrimoine culturel (cohérence globale et perceptions, implantation de la prise d'eau sur le Villars avec environnement pastoral, et passage de la conduite dans le vallon d'altitude qui est dégagé)

Agriculture/Sylviculture (maintien de la praticabilité des dessertes forestières, perturbation de la conduite des troupeaux lors des travaux,)

Bruit (usine hydroélectrique loin des habitations)

Sécurité : risque d'avalanche faible sur le local technique installés dans la partie supérieure à la zone d'étude

4)

En phase de chantier (pollution des eaux et déstabilisation des berges),

En phase d'exploitation (débit réservé sur le tronçon court-circuité : impact physico chimique avec incidence moyenne sur le peuplement macrobenthique et faible sur la faune piscicole)

5)

Milieu aquatique : Le barrage sera positionné à l'amont immédiat d'un secteur de très forte pente, caractérisé par un lit encaissé avec de nombreuses chutes et cascades infranchissables pour la faune piscicole.

Ainsi, il n'existe aucun enjeu de franchissabilité de l'ouvrage depuis l'aval : de par la multitude de ces obstacles naturels, le poisson ne peut pas remonter jusqu'au barrage.

Il existe par contre un enjeu de dévalaison pour la population située aujourd'hui sur l'amont du bassin versant. Cet enjeu est relativisé par le fait que la pérennité de cette population issue d'anciens alevinages est incertaine.

Zone humide : Circulation d'engins ou stockage de matériaux ou matériels au sein de la zone humide :  
1> Modification du fonctionnement hydrologique par tassement pédologique, creusement d'ornières...

2> Endommagement de la flore

Modification du fonctionnement hydrologique de la zone humide par la création d'une retenue

6)

Période de travaux en cours d'eau : afin de prendre en compte la sensibilité de la faune piscicole, les travaux en rivière sont exclus de la mi-octobre à la mi-mars.

Mise en défens des zones humides ;

> Enfouissement de la canalisation : modalités de décapage de la végétation de façon à ce que la végétation se redéveloppe rapidement sur les zones de travaux.

> Passage des deux zones humides :

- adaptation des engins et du matériel pour minimiser les impacts sur l'environnement ;

- remise en état des sols ;

7)

Un suivi hydrobiologique pertinent sera réalisé sur 5 ans pour évaluer concrètement les impacts du débit réservé sur le Villard. Le suivi portera sur la température et la qualité physico-chimique des eaux, les peuplements macro-invertébrés benthiques et les peuplements piscicoles. Un comité de suivi sera constitué, formé au minimum du pétitionnaire, de l'ONEMA, de la DDT. Au terme du suivi, le comité de suivi décidera de la nécessité de sa poursuite ou de réaliser des aménagements concernant le fonctionnement des installations.

suivi de la reprise de la végétation sur 5 ans et mise en place de mesures compensatoires en cas de non reprise.

## TD carrière

### 1/ Principales réglementations environnementales :

Arrêté ministériel : relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêté préfectoral : SAGE, schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est lyonnais, périmètre de protection éloignée

Désignation :

### 5. Exploitation

### 2/ Carrière, approfondi :

L'exploitation ne doit pas atteindre la nappe, mais ménager une épaisseur minimale de 5 m au-dessus de la cote piézométrique décennale haute.

Or le niveau du toit de la nappe fluvio-glaciaire se situant à une 20aine de mètre par rapport au niveau du terrain naturel

Donc on ne peut pas descendre en dessous de 17 m toujours par rapport au niveau du terrain naturel.

### 3/ Enjeux biodiversité de la carrière :

Enjeux concernant les espèces protégées et l'habitat des espèces :

- en cours d'exploitation, falaises à hirondelles, haies situées au nord, mares (avec maintien de surface herbeuse)
- en fin d'exploitation : création de plusieurs mares pérennes, reconstitution de haies au sein de l'espace agricole
- Après l'exploitation : replantation de haies pour développer des corridors biologiques.

### 4/ Enjeux identifiés sur le secteur du projet :

Protection des eaux souterraines : les 2/3 des zones de renouvellement et d'extension du projet sont sur le périmètre de protection éloigné de la zone de captage en eau potable de Saint-Priest, Les Quatre Chênes.

Protection contre la pollution de l'air : poussière déplacée par les engins.

Lutte contre les nuisances sonores : il faut en effet considérer les zones d'habitation lotissement et zone d'accueil des gens du voyages entre 500 et 600m de la carrière et habitation isolée à 150 m.

Transport : encombrement du réseau routier non voulu par l'un des maires concernés qui s'opposera au projet s'il y a augmentation de la circulation des poids-lourds liés à l'activité

Impact paysager : masquer la carrière aux abords des routes

### 5/ 4 enjeux majeurs de la carrière

- Protection des eaux souterraines : enjeux liés directement à l'homme
- Transport :
- Biodiversité :

6/ Les impacts dont il faut étudier le cumul d'effet

Augmentation de la vulnérabilité de la nappe à la pollution agricole chronique ou accidentelle.

Retombées de poussières sur les zones agricoles

Destruction d'habitats ou d'espèces protégées, dérangement de la faune par le bruit / mesures compensatoires non effectives et trouble de l'écosystème local.

Bruits des engins d'extraction

7/ Usage de la carrière :

Réglementation d'usage : dans les périmètres de protection éloignés des captages d'eau potable, la CLE recommande des réaménagements de carrières en espace naturel non agricole.

Plan de remise en état :

Une zone voisée et humide de 1,2 ha sur le secteur zone en renouvellement

Une zone avec des prairies ou de l'agriculture raisonnée sur l'ensemble du secteur en renouvellement.

Des zones agricoles dédiées aux cultures tardives et précoces sur la zone d'extension en dehors des zones naturelles boisées, humides ou herbeuses.

## TD Parc panneaux photovoltaïque commune de Largentière

1/ Unités paysagères :

### Collines de la Basse-Cévenne gréseuse :

Ces collines forment une longue bande de transition entre les Cévennes et la dépression d'Aubenas Les Vans. Elles ne se distinguent des Cévennes dont elles sont le piémont, que par l'aspect géologique (la présence du grès) qui induit des reliefs plus doux, une végétation et une architecture spécifiques. Cette longue bande est entrecoupée par les vallées cévenoles qui la traversent. Elles constituent un espace résidentiel privilégié du fait de leur relief arrondi, de leur position en balcon, de leur orientation au Sud et la de proximité de l'axe Aubenas Les Vans (desserte, services, emplois...). La culture de la vigne en terrasses larges (donc mécanisables) y est encore présente (Vernon, Vinezac, Ribes...) mais c'est désormais le pin maritime - espèce pionnière - qui est nettement la végétation dominante. La pression résidentielle est lisible, le mitage est perceptible depuis les unités paysagères voisines du fait de l'effet de balcon.

### Dépression d'Aubenas aux Vans :

Cette unité paysagère marque par sa linéarité. Cette impression est accentuée par le fait que son principal mode de découverte est une route, la D 104. Si la présence agricole est forte – essentiellement la vigne et les arbres fruitiers – cette occupation est vivement concurrencée par l'urbanisation diffuse et par les infrastructures commerciales et touristiques. De fait l'impression générale est très contrastée selon l'itinéraire pris : depuis la D104 ce paysage apparaît hétérogène et en forte mutation selon des modèles sans relation au terroir ; depuis les petites routes transversales ou parallèles à l'axe principal, ce paysage viticole offre de très beaux ensembles relevant des paysages ruraux patrimoniaux. Cette impression de paysage en forte mutation est renforcée par le fait que l'on y accède souvent en traversant l'unité urbaine d'Aubenas qui, en dehors de son caractère urbain, fait partie de la même unité paysagère.

2/ Rechercher les sites patrimoniaux et protections paysagères situés dans le territoire environnant du parc photovoltaïque, en précisant leur protection

| Site patrimoniaux et protection paysagères         | Type de protection  |
|--|---|
| Château (Ancien)                                   | Inscription par arrêté du 31 mai 1927   |
| Château de Tauriers                                | Inscription par arrêté du 28 septembre 1926   |
| Eglise   | Eglise (à l'exception du portail ouest et du clocher) : classement par arrêté du 2 septembre 1907 |
| Maison Bastide<br>Bas-relief les batteurs d'argent | Classement par arrêté du 8 juin 1928  |

3/ Elément sur l'étude d'impacts :

L'état initial identifie bien les enjeux patrimoniaux et paysagers.

| Analyse du territoire : les préconisations du document de guide d'étude d'impact  | Eléments positifs<br><i>Elément manquant</i>  |
|---|---|
| Mise en perspective du site dans son environnement physique, géographique et humain élargi permettant de visualiser les | <b>Le périmètre d'étude d'impact est cartographié, délimité avec une mise en perspective du territoire.</b> |

|   |   |
|---|---|
| interactions possibles avec d'autres systèmes (agricoles, urbains...).  | <p><b>Une cartographie des sensibilités visuelles du site est présente dans le document avec les points singuliers.</b></p> <p><i>Il manque des éléments de description du paysage sur un rayon allant jusqu'à Montréal. Il manque des exemples de Bloc-diagramme permettant de se faire une idée plus concrète du territoire à la fois sans le projet et à la fois avec celui-ci.</i></p>  |
| Mise en évidence de la manière dont le site s'inscrit dans une logique de maillage, de trame ou de réseau (trame parcellaire, trame végétale, réseau hydraulique...).   |   |
| Identification et caractérisation des unités paysagères et de leur sensibilité.   |   |
| Caractérisation de la sensibilité visuelle du site (degré d'exposition du site à la vue à partir de lieux sensibles ou très fréquentés).  |   |
| Compréhension du site dans sa réalité physique et spatiale (relief, lignes de forces, points de vue, végétation remarquable...) ainsi que dans son rapport avec l'environnement immédiat (perception rapprochée, accès, limites visuelles...).  | <p>L'ensemble du rapport</p> <p><i>Les photographies sont toujours faites d'un point de vue extérieurs au site, il manque des photo depuis l'intérieur du site</i></p> <p><b>Le patrimoine est identifié et les impacts pour les vues depuis le château ou depuis la ville de Montréal sont étudiés.</b></p> <p><i>Il manque une enquête auprès de la population pour identifier l'identification des paysages d'intérêt local.</i></p> <p><i>Il manque des photomontages montrant le site à l'état chantier.</i></p> <p><i>Il manque aussi des photomontages évoquant le site avec les créations de haies.</i></p> |
| <p>Composantes humaine, historique et culturelle du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• occupation humaine (bâti, infrastructures, activités agricoles, etc.) ;</li> <li>• patrimoine situé à proximité (y compris le petit patrimoine)</li> <li>• usages locaux, parfois spontanés (sentiers, habitats, agriculture ou élevage...) ;</li> <li>• lieux de culte, de mémoire.</li> </ul> |   |

## TD Air santé

### 1. Méthodologie et rappel des enjeux d'une étude air et santé

- Quelles sont les principales étapes de réalisation du volet air et santé d'une étude d'impact d'un projet routier ?

Il faut définir la zone géographique d'étude (domaine et bande d'étude)  
Caractériser le niveau d'étude en fonction des paramètres de trafic et d'habitants  
Evaluer les risques sanitaires du projet (état initial, estimation des émissions de polluants...)

- Quels sont les enjeux en matière de qualité de l'air ?

Préservation de la qualité de l'air (niveau local) et prévention des risques / santé des populations riveraines (exposition chronique et aiguë)

### 2. Domaine d'étude

- Rappelez la définition du domaine d'étude « air » pour un projet routier.

Le domaine d'étude est composé du projet et de l'ensemble du réseau routier subissant une modification (augmentation ou réduction) des flux de trafic de plus de 10 % du fait de la réalisation du projet.

Cette modification de trafic doit être évaluée en comparant les situations avec et sans aménagement au même horizon, et en se référant à l'instruction cadre du 25 mars 2004 relative aux méthodes d'évaluation des grands projets d'infrastructures de transports.

- Pourquoi ne retenir qu'une partie des voies de la zone concernée ?

Certaines parties du réseau routier ne subissant qu'une variation inférieure à 10% du flux ne sont pas prises en compte (mais peuvent l'être si le responsable de l'étude justifie leur prise en compte à partir de conditions locales)

- Quel domaine d'étude retiendriez-vous pour ce projet ? (réponse qualitative, pas de rendu cartographique)

- Pourquoi définit-on une bande d'étude ?

La bande d'étude est définie autour de chaque voie subissant, du fait de la réalisation du projet, une hausse ou une baisse significative de trafic (variation de +/- 10%). Or ici on peu

- Quelle bande autour du domaine d'étude retiendriez-vous pour ce projet ?

Le TMJA n'excédant pas 20 000 veh/j, la largeur minimale de la bande d'étude est de 150 m de part et d'autre de l'axe par rapport à l'enjeu de pollution gazeuse tant que la concentration en NO<sub>2</sub> ne dépasse pas 0.3 µg/m<sup>3</sup>. Or d'après les analyses, celle-ci dépasse. Ainsi la bande d'étude est élargie jusqu'à ce que la concentration en NO<sub>2</sub> en limite de bande ne dépasse pas 0.3 µg/m<sup>3</sup> : donc on élargit la bande de ...

- Quelle est la différence entre le domaine d'étude « air » d'un dossier d'étude d'impact d'un projet routier et le domaine d'étude pour un PDU ou un PLU ?

Le PLU est pas exemple élaboré au niveau d'une commune ou d'une structure intercommunale, le domaine d'étude sera alors fonction de l'appartenance du projet sur le territoire de la commune. Le domaine d'étude dans un dossier d'impact concernera l'ensemble de la surface sur laquelle s'impose le projet.

### 3. Dimensionnement de l'étude à mettre en œuvre

- Quelles sont les données à collecter pour déterminer le niveau d'étude de ce projet ?

Les données à collecter sont : La charge prévisionnelle de trafic.  
Le nombre de personnes concernées par le projet.

- Quel niveau d'étude proposeriez-vous pour ce projet ? Justifier votre réponse.

Nous sommes dans le cas d'un trafic prévu de moins de 20 000 veh/j.  
La densité du bâti n'est pas nul sur le domaine d'étude.  
On est donc dans le cas d'une étude de niveau II.

#### 4. État initial de la qualité de l'air

- Pourquoi réalise-t-on un état initial de la qualité de l'air ?

L'état initial permet de comprendre le territoire et d'identifier les sensibilités vis-à-vis de la qualité de l'air : population générale, population sensibles (crèches, écoles, hôpitaux...)

- Quelles sont les étapes de son élaboration ?

##### Recherches bibliographiques

(Données AASQA, CITEPA, Documents et données disponibles sur le périmètre, études, articulation du PDU avec les autres Plans et Programmes, SRCAE, PPA, Données sur occupation du sol)

##### campagnes de mesures de la qualité de l'air

(Mesure par tubes passifs ou camion laboratoire)

- Quelles techniques mettriez-vous en œuvre pour mesurer la qualité de l'air autour de ce projet ? Préciser leurs avantages / inconvénients.

| Techniques | Avantages | Inconvénients |
|------------|-----------|---------------|
|            |           |               |

- A partir des données jointes, quelles conclusions pouvez-vous tirer concernant l'état initial de la qualité de l'air sur le domaine d'étude ?

#### 5. Analyse multicritère

- Si vous deviez proposer au maître d'ouvrage de retenir la variante la « plus favorable à la qualité de l'air », quels critères utiliseriez-vous pour effectuer une analyse multicritère ? (identification des enjeux, critères à prendre en compte, proposition d'indicateurs pour évaluer les critères).

Expliciter rapidement votre démarche dans le cadre ci-dessus puis compléter les deux grilles A3 (1-identification et caractérisation des enjeux, 2-évaluation du projet)

- Si vous deviez faire une analyse multicritère sur un autre type de document (ex : PDU, PLU) : quel en serait l'objectif ? quels critères rajouteriez-vous et/ou enlèveriez-vous par rapport à ce que vous avez écrit pour les projets routiers ? Argumenter.

| Enjeu   | Effets  | Mesures   | Methodes  |
|---|---|---|---|
| Préservation de la qualité de l'air (niveau local) et prévention des risques / santé des populations riveraines (exposition chronique et aiguë) | Effets directs<br>- pollution de l'air : proximité, locale, régionale, globale<br>- dégradation de bâtiments<br>- atteinte à la végétation riveraines<br>- pollution des sols et des cultures (sols, eau, | Mesures de suppression<br>- éloignement des zones habitées<br>- éloignement des activités sensibles : écoles, hôpitaux, vergers, cultures maraîchères, cultures biologiques, etc. | COMPETENCES ET ETUDES SPECIFIQUES<br>application des dispositions de la circulaire du 25 février 2005 (air et santé pour les infrastructures routières) pouvant conduire suivant le niveau d'études, à des mesures de polluants |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
|  | <p>transmission par voie aérienne)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration de la qualité de l'air sur les itinéraires délestés en trafic (ex: déviation des zones habitées)</li> </ul> |   | <p>spécifiques, à une modélisation de la dispersion, à une évaluation quantitative des risques sanitaires</p> |
|  | <p>Effets indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques pour la santé des populations exposées</li> </ul>   | <p>Mesures de réduction</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- géométrie adaptée (pentes, courbures) et/ou limitation de vitesse (&gt;70 km/h) / fluidité du trafic (réduction des consommations et émissions)</li> <li>- limitation de la dispersion de polluants : profil en déblai, tranchée couverte, tunnel, merlons plantés, haies denses, etc.</li> <li>- traitement de bouches d'aération de tunnels</li> <li>- déplacement de cultures sensibles trop proches</li> </ul> |   |

## TD Plan-Programme

### 1. rédigez une conclusion quant à l'appréciation globale du projet de PDU au regard de l'environnement (notamment consommations d'énergie / émissions de gaz à effet de serre ; qualité de l'air / santé ; nuisances sonores ; consommation d'espace ; milieux naturels)

Un PDU est avant tout environnementale : ils sont conçus pour améliorer la qualité de l'air en ville. Ainsi, ici le PDU à partir d'un état initial cherche à améliorer les impacts de différentes activités. Ces activités sont avant tout centrées sur ce qu'induit le trafic routier en terme de pollution de GES, en nuisance sonore mais aussi sur l'emprise de la voirie pour les déplacements motorisés qui occupe beaucoup de place dans l'agglomération d'Annemasse notamment. Concernant l'analyse des milieux naturels, Annemasse Agglo est située à un carrefour écologique entre le massif des Alpes et la plaine du lac Léman, avec des réseaux hydrographique et forestier très développés. Cette situation exceptionnelle est néanmoins fragilisée par les actions humaines (voiries, habitats, activités). Les objectifs du PDU visent alors à limiter les déplacements motorisés, favoriser le report modal, modifier les vitesses ou le revêtement de sol, pour agir sur le bruit et limiter la création de nouvelles voiries et systématiser les aménagements permettant la continuité écologique.

| Enjeux                | Constats  | Objectifs du PDU  |
|-----------------------|---|---|
| Qualité de l'air      | Les niveaux de pollution sont fortement influencés par les conditions météorologiques. On remarque ainsi que les années de canicule sont marquées par des épisodes prolongés de pollution à l'ozone. A l'inverse, lors des hivers plus froids que la moyenne, l'agglomération est touchée par des pollutions importantes en particules. Ces deux polluants (ozone et particules) sont responsables de la mauvaise qualité de l'air durant 30 % de l'année en moyenne. |   |
| Economie d'énergie    | L'activité concernée sont les transports sur l'agglomération d'Annemasse (on recoupe ici l'enjeu des GES).  | la limitation des déplacements motorisés,<br>la déclinaison d'actions en faveur du report modal.  |
| Nuisance sonore       | Trafic routier induit des nuisances comme par exemple pour une partie de la rue des Amoureux, la rue Aristide Briand et la rue Fernand David  | - favoriser la réduction des flux de circulation, notamment dans les zones accueillant une forte densité de population et/ou des établissements sensibles.<br>- d'envisager des solutions qui pourront contribuer à limiter le bruit généré par le flot de circulation (revêtements, vitesse..) |
| Consommation d'espace | La voirie pour les déplacements motorisés occupe actuellement beaucoup de place sur Annemasse Agglo.  | Favoriser un report modal vers des modes de transports alternatifs à la voiture, et limiter ainsi les besoins d'espaces liés aux déplacements dans les secteurs les plus denses.  |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une meilleure répartition de l'espace public entre tous les modes.</li> <li>- Limiter la création d'infrastructures nouvelles dédiées à la voiture.</li> <li>- Favoriser un développement urbain autour des transports collectifs et limiter le mitage urbain.</li> <li>- Optimiser les aires de livraison et les parkings.</li> </ul>   |
|  | <p>Annemasse Agglo est située à un carrefour écologique entre le massif des Alpes et la plaine du lac Léman, avec des réseaux hydrographique et forestier très développés. Cette situation exceptionnelle est néanmoins fragilisée par les actions humaines (voiries, habitats, activités).</p> | <p>Les enjeux consistent donc à conserver les corridors écologiques existants et à réhabiliter les continuités locales malgré la forte urbanisation à laquelle est soumis le territoire. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limiter la création de nouvelles voiries et leur emprise sur les milieux naturels, notamment sur ceux faisant l'objet d'inventaires et de mesures de conservation,</li> <li>- systématiser la mise en place d'aménagements qui limitent l'effet de coupure, pour les infrastructures routières existantes (restauration de continuités) et en projet,</li> <li>- limiter les émissions de polluants atmosphériques générées par les transports terrestres.</li> </ul> |

**2. Proposez et définissez quatre indicateurs qui vous paraissent permettre un suivi représentatif des effets environnementaux du PDU. Proposez leurs modalités de suivi (organisation pour que les données soient représentatives (fréquence, répartition spatiale des mesures...), modalités de restitution...):**

Les indicateurs des effets environnementaux peuvent être de différents types :

- Le premier vise à s'assurer que la qualité de l'air est améliorée : pour s'en assurer, des campagnes d'analyse de l'air peuvent être réalisées notamment sur Annemasse où la pollution en NOx est préoccupante.
- Le second concerne les pollutions sonores, des relevés
- Ensuite, pour analyser une diminution du trafic routier, on peut mettre en place des compteurs sur différents axes
- Pour vérifier que

**3. Faites part des difficultés d'ordre méthodologique que vous percevez pour l'évaluation environnementale de « plans/programmes » par comparaison à l'évaluation de « projets ».**

Lors d'un plans/programmes, ce sont des orientations qui sont données pour l'ensemble du territoire, et non des actions prévues. Ainsi, il est difficile de réaliser une projection directe sur le territoire de ses orientations dans le futur, alors que pour une évaluation d'un projet, nous avons déjà une idée de l'emprise au sol donc nous pouvons en voir directement les conséquences sur le territoire.